



19 MARS 2013

CONFIDENTIEL

A

**Messieurs les Ambassadeurs, Représentants Permanents
Genève, Vienne, Bruxelles, New York**

**Objet : Conférence sur « la coopération en matière de contrôles aux frontières dans
le Sahel et au Maghreb »/ Rabat du 13 au 15 mars 2013/ Compte rendu**

J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-après, le compte-rendu de la Conférence sur « la Coopération en matière de contrôles aux frontières dans le Sahel et au Maghreb », dont les travaux se sont clôturés, le 15 mars courant. La Conférence a connu la participation de représentants de haut niveau d'organisations internationales, régionales et sous-régionales en l'occurrence, l'ONU, l'ONUSC, le HCR, l'OTAN, la Commission Européenne, l'OMI, l'OIM, l'OSCE, l'OIAC, la CEN-SAD, la CEDEAO et l'UMA.

Elle a également connu la participation de 11 pays du Sahel et du Maghreb (Mali, Burkina Faso, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad, Algérie, Tunisie, Lybie, Mauritanie et Maroc), représentant, à un niveau élevé, les départements de la Police et de l'Immigration, les Douanes et les Renseignements.

I- Synthèse des débats

La Conférence s'est déroulée sous forme de sessions plénières lors desquelles les représentants des différentes organisations internationales ont présenté les actions entreprises en matière de contrôle aux frontières et de lutte contre le terrorisme en général. Quatre tables rondes se sont tenues et qui ont donné lieu à un échange interactif et ouvert entre les représentants des différents secteurs concernés et les représentants des organisations opérant, à différents niveaux, dans le domaine du contrôle aux frontières. Les travaux ont permis de faire l'état des lieux au sein de chaque pays, de déterminer les besoins ressentis et de définir les projets opérationnels et institutionnels qui visent le renforcement des capacités nationales et sous-régionales en matière de contrôles aux frontières.

L'analyse des débats et des discussions fait ressortir les éléments suivants :

- La perception de la menace terroriste, quoique ressentie à différents degrés par les pays participants, constitue une réalité pour tous ces pays, notamment suite aux événements survenus au nord du Mali et à l'instabilité prévalant en Libye. Plusieurs intervenants ont convenu que l'intervention au Mali, bien que salutaire, demeure un facteur susceptible d'exacerber la menace terroriste au sein des pays voisins ;
- Les disparités au niveau des stratégies nationales adoptées et l'absence d'infrastructures adéquates dans certains pays qui se trouvent à peine dans la phase d'identification des besoins en termes de capacités matérielles appropriées.
- Les défis qui s'érigent devant certains pays qui disposent de frontières poreuses et difficilement contrôlables de par leur importance et en raison des transits qu'elles connaissent.

- Les avancées réalisées par certains pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme qui en font des partenaires incontournables de la coopération Sud-Sud ;
- L'absence d'un cadre régional ou international de coopération qui a poussé certains pays à avoir recours à des mécanismes de coopération bilatérale sur certains domaines et opérations de contrôle aux frontières, d'où tout l'intérêt souligné de développer un cadre régional et sous-régional de coopération dans le domaine du contrôle aux frontières.

Au terme des travaux, les participants ont formulé des recommandations qui ont trait aux différents secteurs opérationnels du contrôles aux frontières. Celles-ci ont permis de dégager un consensus autour des impératifs suivants :

- Le renforcement des capacités nationales en matière de contrôles aux frontières à travers la formation des ressources humaines et le renforcement des équipements nécessaires au déroulement des opérations de contrôle ;
- L'harmonisation des capacités des Etats en matière d'outils et de formation afin de réduire les disparités et améliorer leur niveau de coordination et d'intégration en matière de contrôles aux frontières et de lutte contre le terrorisme en général,
- L'amélioration de la coopération bilatérale, particulièrement entre les pays voisins à travers, notamment, l'échange de l'information et d'autres opérations s'inscrivant dans le cadre du contrôle aux frontières;
- Le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale effective dans le domaine du contrôle aux frontières particulièrement et de lutte contre le terrorisme de manière générale ;
- La centralité du rôle des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

II- Appréciations et observations

Les résultats de la conférence peuvent se mesurer au regard des considérations suivantes :

- Le Maroc a réussi son pari d'organiser une conférence qui a permis de réunir, pour la première fois, et dans un format inédit, les représentants d'un espace géographique, qui peut évoluer, dans le cadre d'une coopération future sur d'autres thématiques et questions d'importance ;
- La conférence a été l'occasion pour le Maroc, de confirmer, une fois de plus, son engagement ferme dans la lutte contre le terrorisme et sa volonté à coopérer dans tous les domaines dans le cadre d'une réponse globale à cette menace de plus en plus persistante ;
- La conférence traduit l'engagement du Maroc, en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité et président du Comité de lutte contre le terrorisme dans la recherche de solutions globales au phénomène du terrorisme ;
- La conférence a permis de mettre en exergue les avancées réalisées par notre pays dans le domaine du contrôles aux frontières, ce qui fait de notre pays un partenaire majeur dans le cadre de la coopération régionale et sous-régionales dans ce domaine ;
- Le niveau de représentation à la conférence et la qualité des débats ont été hautement salués par les représentants des Nations Unies ;

- Le Maroc élargit son champs d'action et de coopération sur des questions intéressant des pays africains, en l'occurrence, la lutte contre le terrorisme, d'autant plus qu'elle met à nu l'implication des séparatistes et confère à nos efforts et actions dans ce domaine toute leur légitimité et crédibilité Avec ;
- La thématique de la conférence a permis de réunir les représentants d'organisations opérationnelles spécialisées dans les différents domaines liés au contrôle aux frontières, ce qui lui a conféré un caractère ciblé permettant de dégager des solutions concrètes et effectives ;
- La thématique est d'actualité au regard de la situation et des mutations politiques dans la région du Sahel et du Maghreb, ce qui fait de la conférence une contribution importante aux efforts de la communauté internationale pour trouver une solution à cette situation.

Azzeddine FARHANE

Directeur des Nations Unies
et des Organisations Internationales